



www.sedlj.ca

Le Synergique

Vos nouvelles
syndicales

Mot de la présidente

Vendredi le 11 juin dernier, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a publié dans la Gazette officielle, son projet de modification au Régime pédagogique, tel que la FSE l'avait anticipé. Les partenaires du réseau scolaire disposent alors d'une période de consultation de 45 jours pour émettre des commentaires et recommandations sur ce projet de Règlement.

C'est pourquoi en cette période de correction intensive et de sorties éducatives, nous avons procédé à une consultation rapide auprès des personnes déléguées sur trois de ces modifications soit le bulletin unique, le nombre de compétences à évaluer en mathématique et la définition de l'évaluation. Bien que plusieurs autres modifications soient prévues dans ce projet, la FSE avait déjà mené des consultations qui lui permettront de répondre en conformité avec les besoins et les attentes des enseignantes et enseignants. Les personnes déléguées devraient recevoir cette semaine les résultats de la dernière consultation.

Qui aurait cru que je commencerais ce dernier mot de l'année par un dossier pédagogique? Que nous aurions une entente de principe au niveau sectoriel avant la fin de la présente année scolaire? Bien que nous ayons commencé notre consultation sur le cadre stratégique à l'automne 2008, les Dispositions liant n'ont pris fin que le 31 mars 2010...

Je ne peux que vous féliciter et vous remercier pour votre présence... Présents pour afficher

Volume 9 # 9

15 juin 2010

et planter les fanions, pour porter foulard et bracelet... Présents pour apposer post-it et autocollant... Présents aux trois Assemblées générales en trois mois (un record, je crois), pour offrir les cadeaux à la direction... Présents et nombreux à la Caravane FSE... Pendant plusieurs semaines, le taux de participation s'élevait à plus de 80 % dans une majorité d'établissements. Ensemble, on s'est donné les moyens de réussir et c'est ce que nous avons présenté le 8 juin dernier.

De nombreuses rencontres, une pléiade de courriels et de télécopies, les personnes déléguées méritent toute notre reconnaissance et nos remerciements en cette année intense et exigeante. Coup de chapeau à ces militants, aux membres de l'équipe tactique et des relations publiques, à Claude Bradet et Annie Gagnon qui ont consacré cœur et énergie afin d'assurer à nos moyens d'action une visibilité des plus réussies!

Sur ce, je vous souhaite de belles et bonnes vacances... Dans le calme et la paix, sous le chaud soleil, en agréable compagnie, à siroter une boisson quelconque et à pratiquer votre activité préférée... Quant à moi, j'essaierai d'en faire autant en reconnaissance aux personnes qui ont su m'entourer et me soutenir par leurs mots et leur présence tout au long de cette année.

Bonne période de repos!

Nicole

Colloque sur la valorisation de la profession enseignante

Les 21 et 22 avril dernier, Annie et moi avons accompagné trois personnes déléguées, provenant des trois secteurs (primaire, secondaire, adultes), au colloque de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) tenu sous le thème : « **Un prof, c'est bien plus qu'un donneur de leçon!** »

Vidéos, conférences, activité interactive et ateliers ont permis aux trois cents personnes présentes de réfléchir sur l'autonomie professionnelle, les lieux d'influence au travail, l'éthique professionnelle comme levier de valorisation, notre développement professionnel et personnel comme enseignante et enseignant, etc. La conférence de M. Jacques Salomé a été particulièrement appréciée, de même que la plupart des ateliers offerts, où les participants avaient l'occasion d'exprimer des pistes d'actions pour la FSE à analyser et à poursuivre au cours des prochaines années.

Le Syndicat recevra un DVD contenant les meilleurs moments du Colloque; vous n'avez qu'à contacter Mme Carolyne Barrette, au bureau du Syndicat, si vous êtes intéressés à le visionner.

Nicole



Personnes à statut précaire

Compte tenu du contexte actuel, notamment en lien avec le calendrier scolaire et la sécurité d'emploi, le Syndicat ne tiendra pas d'Assemblée pour les personnes à statut précaire avant le 30 juin 2010.

Cependant, vous pourrez vous présenter au bureau du Syndicat, entre le 25 et 29 juin inclusivement pour recevoir la liste de priorité d'emploi sur laquelle votre nom apparaît

Si cela nous est possible, nous prévoyons tenir une rencontre pour les personnes à statut précaire entre le 18 et le 25 août 2010. Cela nous permettra de donner davantage d'informations et d'avoir un portrait plus juste de la situation en 2010-2011. Nous vous ferons connaître la date de cette rencontre par courriel; si vous êtes une personne à statut précaire et que vous ne recevez pas ce journal syndical par courriel, veuillez contacter Mme Carolyne Barrette, au bureau du Syndicat, afin de compléter votre dossier.

HORAIRE D'ÉTÉ

Du 30 juin au 30 juillet : **le bureau sera fermé.**

Du 2 au 13 août : le bureau sera ouvert de 9 h à 12 h.

À compter du 16 août : de 8 h à 16 h 30 (horaire régulier)

Pour nous joindre :
695-1609 ou
www.sedlj.ca



Suite à la réunion du comité HSST du 26 avril dernier, j'ai procédé à la compilation des registres événements/accidents pour la période du 1er août 2009 au 28 mai 2010. Le tableau ci-joint fait état des événements et accidents concernant uniquement le personnel enseignant.

Catégories	Nbr. d'événements/accidents
Chutes Glace, escaliers, etc	37
Mouvements Charge ou autres	24
Objets Porte, bureau, classeur, etc.	34
Agressions Verbales, Physiques, Harcèlement	3 (V) 19 (P) 3 (H)
Interventions physiques Arrêt d'agir	5
Autres Réaction à l'environnement, hygiène, coupure, etc.	20
Total	145 déclarations


Les chutes demeurent majoritairement les accidents les plus fréquents. Notons également une augmentation des déclarations, 46 de plus que l'année passée.

Un rappel... Il est préférable de consulter un médecin dans les 24 heures après l'incident ou l'accident. Veuillez prendre note que la journée de l'accident est payable à 100 % par l'employeur. Alors, continuez de déclarer vos événements ou accidents, et ce, même s'il n'y a aucune blessure apparente.

La prévention... c'est l'affaire de chacune et chacun !

Claude Bradet

Assurance-voyage



Un rappel...

Vous partez en voyage cet été ? Notre régime obligatoire comprend une assurance voyage qui nous couvre à chaque fois que nous nous rendons à l'extérieur de la province de Québec.

Assurez-vous d'avoir en votre possession votre carte CAPSS. Si vous êtes malade à l'étranger, appelez CanAssistance : 1-800-465-2928.

À partir de ce moment, CanAssistance vous prend en charge. On vous dirigera vers une clinique pour que l'on prenne soin de vous.

Vous avez une maladie et vous avez un voyage de prévu ?

Avant le voyage, si votre maladie ne s'est pas aggravée, n'a pas fait l'objet d'une récurrence, n'a pas été instable et ne présente pas de risque de dégradation ou de complication, vous êtes couvert, mais communiquez avec CanAssistance quelques semaines avant votre départ,

Pour tout doute sur la couverture Canada-Etats-Unis un numéro à retenir : 1-800-465-2928

Ailleurs dans le monde : à frais virés 514-286-9412

Sur le web : www.canassistance.com

À noter que cette assurance ne couvre pas les voyages de chasse et de pêche

Protection d'assurance SSQ à la fin d'une année scolaire pour les enseignants à temps partiel.

Lors d'une mise à pied ou d'une fin de contrat, la personne adhérente doit choisir l'une des deux options suivantes :

- conservé l'ensemble des régimes détenus avant la fin du contrat;
- conservé le régime d'assurance maladie 1 seulement.

En cours d'année, ce choix est valide pour une durée de 120 jours, et ce, à compter de la date de sa mise à pied ou de la fin de contrat en autant que l'employé en fasse une demande écrite à l'employeur dans les 30 jours suivant cette date et que la prime payable soit acquittée (voir la facture individuelle transmise par la SSQ).

Or, le contrat d'assurance SSQ prévoit que lorsque la fin de votre contrat a lieu dans les mois de mai ou de juin, vous disposez d'une protection de 120 jours **après le 1^{er} septembre.**


Et si vous signez un nouveau contrat à l'intérieur de la période de 120 jours, vous n'avez pas besoin de remplir à nouveau un formulaire.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec madame Chantale Blackburn à la Commission scolaire, au poste 4245.

Claude Bradet



Départ à la retraite et rachat de service



Il est important pour les futures et futurs retraités de savoir que le dernier moment où ils peuvent effectuer un rachat de service précède immédiatement le moment de leur retraite.

Pour ce faire, il est fortement recommandé que la demande de rachat accompagne la demande de rente de retraite.

C'est par l'entremise du dernier employeur qu'une telle demande de rachat est transmise à la CARRA.

Les coûts de rachat doivent être acquittés au moment du départ à la retraite. Pour ce faire, il est possible de transférer un REER, même celui de la FTQ.

Pour plus d'informations, contactez votre syndicat.

★ Je vous invite à joindre votre voix à celle du Conseil d'administration ★
pour remercier **les personnes déléguées** de leur présence, leur disponibilité et leur générosité manifestées tout au long de cette année de négociation nationale.

★ ★

Sachez que vous avez toute notre reconnaissance pour votre présence assidue aux rencontres de même que pour votre rôle de leader dans votre milieu.

★ ★